



COMITE DEPARTEMENTAL
DU MORBIHAN DES PECHES MARITIMES ET DES
ELEVAGES MARINS

Lorient, le 26 octobre 2018

DEMANDE DE DEVIS VALANT LETTRE DE CONSULTATION

1- POUVOIR ADJUDICATEUR

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan

13, boulevard Louis Nail, 56100 LORIENT

Tel : 02.97.37.01.91

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Olivier LE NEZET.

2- TYPE DE PROCÉDURE

La présente consultation concerne un marché passé conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

3- OBJET DE LA CONSULTATION, LIEU D'EXÉCUTION ET DURÉE

La prestation objet de la présente consultation concerne l'assistance au pilotage et à la réalisation de l'évènement « Fête de la coquille Saint-Jacques » que le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56) va réaliser à Quiberon le samedi 4 et dimanche 5 mai 2019. La prestation, comme décrit plus précisément ci-dessous, vise particulièrement les missions suivantes :

- Assistance générale au suivi de la manifestation
- Assistance et suivi de la partie commerciale de l'évènement
- Assistance et suivi du concert du samedi 4 mai
- Assistance sur la partie communication
- Assistance et suivi sur la partie technique et logistique

Lieu d'exécution : Quiberon

Date de démarrage et durée : la mission débutera en novembre 2018 à la notification du marché et se terminera mi-mai 2019, soit une durée de six mois.

4- DESCRIPTIF DE LA PRESTATION A REALISER

4.1 Contexte

4.1.1 Le CDPMEM 56

Le CDPMEM 56 est une organisation professionnelle de droit public (ODP) exerçant des missions de service public. Il regroupe l'ensemble des pêcheurs professionnels ayant un navire immatriculé dans l'un des trois quartiers maritimes du département (Lorient, Auray, Vannes) ou ayant une entreprise de pêche dont le siège social est basé dans le Morbihan. Personne morale dotée de l'autonomie financière, le Comité des Pêches - organisme élu et paritaire - voit son existence et ses actions définies par le Code Rural et la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010.

Les missions du CDPMEM 56 sont :

- Assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- Assurer auprès des entreprises de pêche et de leurs salariés une mission d'information et de conseil ;
- Fournir une assistance technique aux activités de pêche ;
- Promouvoir une pêche durable et responsable ;
- Formuler des avis et des propositions pour le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne ou le Comité National des Pêches ;
- Appliquer au niveau départemental les délibérations du Comité National des Pêches Maritimes et du Comité Régional des Pêches de Bretagne ;
- Participer à la gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin ;
- Réaliser des actions en matière sociale, en particulier concernant la prévention des accidents du travail et la formation professionnelle ;
- Assurer une mission d'information et de communication sur la filière Pêche professionnelle auprès des décideurs, de l'Administration et du grand public.

4.1.2 La coquille Saint-Jacques, un produit de qualité représentatif du littoral morbihannais...

La baie de Quiberon et les coureux de Belle-Île abritent des gisements de coquilles Saint-Jacques dont la spécificité est d'être coraillée, d'où un goût particulièrement fin. Ces gisements font l'objet d'une gestion durable et responsable. De leur propre initiative, les pêcheurs professionnels se sont imposés des règles plus contraignantes que celles édictées par l'Union européenne en la matière : taille minimale de capture, temps de pêche réduit, nombre de jours de pêche ne dépassant jamais quatre par semaine... Parallèlement à cette stricte réglementation, le CDPMEM 56 effectue chaque année depuis 2013 un réensemencement de coquilles en Baie de Quiberon et dans les coureux de Belle-Île. L'objectif est de favoriser une gestion durable de l'espèce sur les sites concernés. 1,5 million de naissains venus de l'écloserie du Tinduff (Finistère) ont ainsi été déversés en 2018, l'action est réalisée par les pêcheurs professionnels

eux-mêmes. Cette bonne gestion des gisements -dans une région où la qualité de l'eau est optimale- porte ses fruits : la production augmente régulièrement chaque année, pour atteindre aujourd'hui 350 tonnes. Son prix de vente moyen est aussi en hausse constante à 3,70 euros sous criée en 2018.

4.1.3 ... Mais un produit encore trop méconnu du grand public

Appréciée des gourmets et des connaisseurs, la coquille Saint-Jacques du Morbihan souffre néanmoins de la concurrence de sa « cousine » des Côtes d'Armor, mieux connue du grand public alors que sa saveur n'est en rien supérieure. Certes les gisements de Bretagne-Nord sont beaucoup plus productifs (environ 5000 tonnes) que ceux du Sud.

Il apparaît donc essentiel aujourd'hui de mieux faire connaître la coquille Saint-Jacques du Morbihan, et au-delà de mieux faire connaître les bonnes pratiques des professionnels en faveur d'une pêche durable et responsable. Le public doit savoir que la ressource est en bon état, que les gisements sont dynamiques, que les pêcheurs respectent le produit. En valorisant ainsi une espèce et un métier qui participent à l'identité de la région, cette Fête de la coquille Saint-Jacques contribuera à la promotion de la ville de Quiberon et de ses environs.

Bien évidemment, promouvoir la coquille Saint-Jacques du Morbihan ne doit pas se faire en opposition à son homologue des Côtes d'Armor. L'objectif est au contraire de créer une dynamique autour du produit.

4.1.4 La fête de la coquille à Quiberon

La Fête de la coquille Saint-Jacques se déroulera sur deux jours : le samedi 4 et le dimanche 5 mai 2019 à Quiberon. Le cœur de l'évènement se tiendra sur le site de la Criée de Quiberon. Il s'agit d'un évènement grand public gratuit.

De nombreuses activités sont prévues pour faire découvrir le produit et le métier:

- Deux grands repas de coquilles Saint-Jacques (samedi soir et dimanche midi)
- Des ventes directes de coquilles Saint-Jacques
- Des cours de cuisine par un chef étoilé
- Des visites de bateaux de pêche
- L'affrètement de navire à passager pour découvrir des bateaux en action de pêche
- Une exposition photos

S'agissant d'un évènement grand public, des activités et des animations seront organisées :

- Pour les enfants; des activités pédagogiques et ludiques pour découvrir le monde de la mer
- Un grand concert le samedi soir, ainsi que des animations musicales tout au long du week-end
- Des démonstrations de sauvetage de la SNSM
- Un "Village de la Fête" va également être construit, qui accueillera sur des stands diverses entreprises régionales liées au secteur maritime qui pourront présenter leurs activités et leurs produits.

Le CDPMEM 56 est l'organisateur de l'évènement. Un COPIL composé de salariés et de responsables élus du CDPMEM 56 a été constitué. Il est en charge du pilotage global de l'évènement. Sous la responsabilité du chargé de communication coordinateur de l'évènement,

plusieurs chargés de mission du CDPMEM 56 interviendront également pour assurer le bon déroulement de l'opération. Cet événement fait l'objet de plusieurs demandes de subvention. Il est à noter que la mairie de Quiberon, l'Office de tourisme intercommunal et la Communauté de communes sont très largement associés au projet. La mairie de Quiberon fournit ainsi du matériel et facilite l'organisation de la manifestation.

4.2 Objet du marché

L'objet du marché consiste à une assistance au pilotage et à la réalisation de la fête de la coquille Saint-Jacques qui se tiendra à Quiberon les 4 et 5 mai 2019. Le prestataire retenu interviendra plus particulièrement sur les missions suivantes :

Assistance générale au suivi de la manifestation

Le prestataire retenu assistera et conseillera le chargé de communication du CDPMEM 56 :

- Dans la définition d'un plan d'implantation définitif de la manifestation
- Dans la définition précise des moyens humains et financiers à mettre en œuvre
- Dans la définition des spécifications techniques et la recherche de fournisseurs pour chaque achat de biens et services faisant l'objet d'un marché

Assistance et suivi de la partie commerciale de l'évènement

Le prestataire retenu assistera le chargé de communication sur la partie commerciale. Plus particulièrement le prestataire retenu aura pour mission :

- Assister le chargé de mission dans la définition des différents tarifs proposés aux exposants et aux partenaires
- Assister et conseiller le chargé de mission dans le démarchage de partenaires financiers
- Démarcher une liste de prospect préalablement établie par le prestataire et validé par le CDPMEM 56. L'objectif pour le prestataire est d'identifier une quinzaine d'exposants certains de participer au « village de la fête ». Ces exposants devront impérativement avoir une activité liée au domaine de la mer (alimentation à base de produits de mer, vêtements de mer, équipementiers, artisanat autour du thème de la mer,..)

Assistance et suivi du concert du samedi soir

Le prestataire retenu assistera le chargé de mission sur la définition et la mise en œuvre du concert du samedi soir. Plus particulièrement le prestataire retenu sera chargé :

- Assister le chargé de mission dans la négociation des clauses du contrat avec le groupe retenu par le CDPMEM 56 pour le grand concert du samedi soir.
- Identifier les moyens d'accueil du groupe retenu le samedi soir en fonction des éléments inscrits dans le contrat de ce dernier (loges, mobilier éventuel à fournir, ravitaillements, repas, hébergement,) ... budgéter et valider avec le CDPMEM 56 leur mise en œuvre.
- Assurer l'accueil du groupe et des techniciens et répondre à leurs besoins sur place avant, pendant et après le concert.

Assistance sur la partie communication et réalisations graphiques

Une attention particulière sera attachée à la communication afin de maximiser la visibilité et le succès de l'événement. Le prestataire assistera le chargé de mission sur la définition et la mise en œuvre du plan de communication et des actions de communication. Plus précisément, le prestataire retenu aura pour mission de :

- Concevoir l'ensemble des supports de communication (flyers, affiches, brochures, ...) à partir de l'identité visuelle fournie par le CDPMEM 56. Plusieurs propositions seront soumises au chargé de mission communication et au COPIL. Le CDPMEM 56 effectuera le choix
- Budgéter, rédiger les spécifications techniques, identifier plusieurs fournisseurs pour l'ensemble des supports de communication qui seront imprimés ou édités. Cette partie sera réalisée en collaboration étroite avec le chargé de mission communication et dans une enveloppe budgétaire définie par le CDPMEM 56.
- Organiser l'affichage et la diffusion des supports de communication afin de promouvoir l'événement avant sa réalisation.
- Proposer, rédiger, budgéter des encarts dans la presse régionale et assurer leur diffusion après validation du CDPMEM 56

Assister et assurer le suivi technique de la manifestation

Le prestataire retenu assurera le suivi technique de l'événement. En lien avec le chargé de communication du CDPMEM 56, il assurera l'interface avec les prestataires techniques, les services municipaux... Il définira avec précision les besoins et moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Durant l'événement, le prestataire assurera le rôle de commissaire général. En d'autres termes il assurera le bon déroulement de la manifestation et sera l'interface pour l'ensemble des parties prenantes. Il assurera et pilotera le montage et le démontage des installations de la manifestation.

Coopération avec le CDPMEM 56

La Fête de la coquille Saint-Jacques est organisée par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan. Le prestataire retenu désignera un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du CDPMEM 56. Il travaillera en étroite collaboration avec le chargé de communication du CDPMEM 56 en charge de ce dossier et rendra compte périodiquement des actions entreprises. Des réunions régulières seront organisées au siège du CDPMEM 56 à Lorient ou au bureau annexe du CDPMEM 56 à Auray. Par ailleurs, il est prévu que le prestataire soit présent à au moins 3 COPIL (lancement, point intermédiaire, final). Outre les élus du CDPMEM 56, différents acteurs pourront y être invités, notamment la mairie de Quiberon et AQTA....

Il est à souligner qu'aucun engagement ne pourra être pris par le prestataire sans l'approbation du CDPMEM 56. Ce point concerne notamment le choix des exposants, la sélection des visuels, les fournisseurs, le plan de communication, la définition des partenariats...

4.3 Calendrier prévisionnel

La mission démarrera à la notification du marché fin novembre 2018. Elle prendra fin mi-mai 2019.

5- MODALITES D'EXECUTION

Le présent marché public est régi par le CCAG PI, version en vigueur à la signature du marché.

L'offre doit comporter les éléments suivants :

- Une proposition financière détaillée, datée et signée. Le devis fera apparaître :
 - o Le coût journée ;
 - o Le nombre de jours prévus par mission confiée.
- Un mémoire technique comprenant :
 - o Une note présentant la compréhension du besoin et la vision qu'à le soumissionnaire de la manifestation
 - o Un premier plan d'action et un retro planning prévisionnel
 - o Une note sur la méthodologie de travail
 - o La présentation de l'équipe dédiée
 - o La présentation de l'entreprise,
- La déclaration sur l'honneur annexée signée.
- Le présent document valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières et cahier des charges à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Un RIB conforme aux normes SEPA.

6- REMISE DES OFFRES

Les offres devront être adressées par courrier en recommandé avec AR ou contre récépissé à l'adresse suivante, avec la mention « Consultation *titre de la consultation* – NE PAS OUVRIR » :

CDPMEM 56 – 13, boulevard Louis Nail 56100 Lorient

Date limite de réception des offres : le 19 novembre 2018 à 12h00 au plus tard.

Renseignements administratifs et techniques auprès de :

Jean PIEL : 02 97 37 01 91 // 07 77 92 57 43 mail : jpiel@bretagne-peches.org>

Date d'envoi de la présente lettre de consultation : le lundi 29 octobre 2018

Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

7- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Délais de validité de l'offre : **120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.**

8- CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

Critère prix : 40 %	Les prix sont fermes et définitifs
Critère technique : 60 %	Compréhension des enjeux et de la mission et des besoins Expérience et expertise / organisation d'évènements similaires Equipe dédiée mise à disposition (10 points)

Le critère prix sera analysé sur 40 points selon la formule suivante :

$$(\text{prix le plus bas/prix de l'offre examinée}) \times 40$$

Le critère technique sera analysé sur 60 points selon les sous-critères suivants :

- Compréhension des enjeux et de la mission et des besoins (40 points)
- Expérience et expertise / organisation d'évènements similaires (15 points)
- Equipe dédiée mise à disposition (5 points)

9- NÉGOCIATION

Le Comité se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses ». Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au CDPMEM 56. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le CDPMEM 56 effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les Parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

10- NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché sera notifié par courrier. La réception de la notification par le Titulaire vaut ordre de démarrage de la mission qui doit être exécutée dans les délais indiqués par le candidat.

11- AUTRES RENSEIGNEMENTS

Délai global de paiement : 30 jours par chèque.

Modalités de paiement : les paiements sont effectués, sous réserve de service fait, après réception de factures originales émises par l'attributaire portant les mentions légales.

Prix : le budget maximum alloué au présent marché est de 20 000 € HT

Dans l'attente d'une proposition de votre part, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du CDPMEM 56,

Olivier LE NEZET

Marché de prestation : Assistance au pilotage et à la réalisation de l'évènement « Fête de la coquille Saint-Jacques » organisée par le CDPMEM 56

Identification de l'entreprise et attestation sur l'honneur

Je soussigné, NOM et Prénom :

Fonction :

[] Agissant en mon nom personnel

OU

[] Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat

Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché

Raison sociale :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Forme juridique de la société (SA, SARL, ...) :

Téléphone :

Courriel :

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir ;
- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) ;
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ;
- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, et L. 620-3 du code du Travail.

A

Le .. /... /....

Signature du candidat, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »